



AVIS PUBLIC – ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est donné que le conseil municipal a adopté lors de sa séance ordinaire du 14 mai 2024, le règlement suivant :

RÈGLEMENT D'EMPRUNT 784 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 344 922 \$ POUR LA PRÉPARATION DE PLANS ET DEVIS POUR LA RÉFECTION ET LA MISE À NIVEAU DU GARAGE MUNICIPAL

Ce règlement permettra à la Municipalité d'emprunter un montant de 344 922 \$ afin de mandater des professionnels en architecture et ingénierie afin qu'ils préparent des plans et devis visant la réalisation de travaux au garage municipal. Ce mandat de services professionnels consistera notamment à préparer les plans et devis pour :

- L'amélioration des systèmes électriques, de ventilation et de protection incendie ;
- Le remplacement du système de chauffage au mazout par un système électrique ;
- Le réaménagement de la salle d'employés, de la cuisine, des bureaux, des salles de bains, de la conciergerie et des vestiaires ;
- L'amélioration de l'ergonomie du milieu de travail de l'aire mécanique ;
- L'augmentation de l'espace d'entreposage intérieur disponible pour les véhicules et équipements.

Certains de ces travaux sont envisagés pour respecter les normes de santé et sécurité au travail.

Une copie du règlement est disponible à la mairie située au 2579, rue de l'Église, à Val-David, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures de bureau, ainsi que sur le site web de la Municipalité à l'adresse <http://www.valdavid.com/publications/>.

Ce règlement entre en vigueur en date du présent avis.

DONNÉ À VAL-DAVID, le 6 juin 2024

(Signé Carl Lebel)

Carl Lebel
Greffier-trésorier adjoint